

Coup de foudre pour EMR

La foudre est un phénomène naturel et universel. Elle peut engendrer des effets dévastateurs : dégâts environnementaux, destruction des installations, perturbation du fonctionnement de l'exploitation, danger pour le personnel... La Nouvelle-Calédonie n'y échappe pas. Pour prévenir ces différents risques, le bureau d'études Environnement de la Mine au Récif (EMR) propose la réalisation d'études du risque foudre. Éclairage.

En métropole, il existe une réglementation (arrêté du 15 janvier 2008) relative à la protection contre la foudre pour les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE). Cette réglementation prévoit notamment la réalisation d'une analyse du risque de foudre (ARF), une étude technique et la mise en place de vérifications périodiques des dispositifs de protection contre la foudre. « En Nouvelle-Calédonie le contexte est particulier. La réglementation métropolitaine ne s'applique pas. Par contre, depuis fin 2012, la DIMENC demande de plus en plus aux porteurs de projets qui relèvent de la réglementation ICPE, comme par exemple les dépôts d'explosifs ou de carburant, de fournir une étude du risque foudre » explique Amandine Miñana, responsable du département Eau chez EMR. Au-delà des ICPE, « l'exploitant peut aussi décider de s'engager dans une démarche volontaire. À titre d'exemple, pour un groupe froid ou un Data Center, une étude du risque foudre est tout à fait justifiée. Dans ce cas, c'est le propriétaire de la structure qui décide que son installation ou son contenu ont une certaine valeur qu'il souhaite protéger ». Partenaire exclusif de la Société d'Étude et de Fabrication des Techniques Industrielles Modernes (SEFTIM), certifiée Qualifoudre, spécialisée dans le risque foudre en métropole, EMR propose aux institutions, entreprises, maîtres d'ouvrage, bailleurs sociaux... la réalisation de ce type d'étude encore innovante sur le Territoire. « L'objectif de ce partenariat technique avec SEFTIM est de pouvoir faire bénéficier localement d'une



Chaque étude technique est un cas particulier car il existe une multitude de solutions de protection

expertise internationale reconnue et de mettre en place progressivement un transfert de compétences. » Réalisée sur plan (construction neuve) ou d'après des données récoltées sur le terrain (construction existante), l'étude se déroule en trois temps.

ARF et étude technique

Les deux premières étapes de l'étude se font conjointement. Dans un pre-

La Nouvelle Calédonie frappée par la foudre

La Nouvelle-Calédonie se situe entre la Bretagne (peu touchée par la foudre et les Alpes très touchées par la foudre). Le niveau kéraunique représente le nombre de jours où le tonnerre est entendu dans l'année. En Nouvelle-Calédonie, il se situe aux environs de 16. Pourtant, c'est la densité de foudroiement qui est utilisée dans les études car c'est un paramètre plus précis qui est défini par le nombre de coups de foudre au km² par an. Ce chiffre correspond au niveau kéraunique divisé par 10. Il est de 1,58 pour la Nouvelle-Calédonie. Même si le risque n'est pas énorme, il existe et mérite d'être pris en charge.

Mine

Mine & carrière

- Projets 3D (carrières, routes)
- Maîtrise d'œuvre de travaux d'environnement et miniers
- Revégétalisation



Environnement

- Environnement minier, terrestre, littoral et marin
- Etudes d'impact - ICPE
- Diagnostic environnemental
- Réhabilitation et aménagements



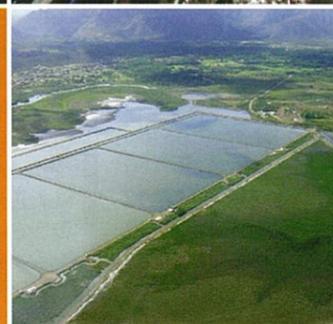
Social & communautés

- Études sociales
- Relations communautaires



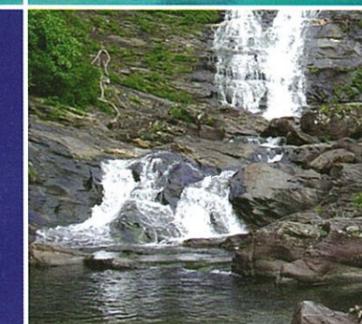
Ressources

- Ecologie des ressources
- Pêche et aquaculture
- Faisabilité technico-économique
- Gestion de l'exploitation
- Assistance technique



Eau

- Hydrologie
- Hydrogéologie
- Instrumentation et modélisation



environnement de la mine au récif

Internet
contact@emr.nc
www.emr.nc

Pouembout
46, Lotissement Erewandé
BP 680
98860
Tél./Fax : (687) 47 94 04

Nouméa
58, rue de Papeete
BP 7949
98801
Tél. : (687) 27 77 93

